

République Démocratique du Congo

Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention Sociale

Secrétariat Général à la Santé Publique

Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé

« UG-PDSS »

**Projet de Préparation, de Réponse et de la Résilience aux urgences
sanitaires de la République Démocratique du Congo (RDC) en utilisant
l'approche programmatique en plusieurs phases**

« HEPRR-MPA »

Financement IDA : P504532

Crédit IDA N°7536- ZR

**Termes de Références Relatifs au Recrutement d'un consultant (firme)
pour l'élaboration d'un Plan en Faveur des Peuples Autochtones dans les
provinces de Tshuapa, Kasai - Central, Ituri, Tshopo, Kasai - Oriental,
et Mai-Ndombe.**

Février 2026

TERMES DE RÉFÉRENCE

Nom de l'activité	Recruter un consultant (firme) pour l'élaboration d'un Plan en Faveur des Peuples Autochtones
Localisation	Tshuapa, Kasai - Central, Ituri, Tshopo, Kasai - Oriental, et MaiNdombe.
Durée	90 jours dont 30 jours pour finalisation et validation des rapports
Composante de l'activité	Composante 2 : Amélioration de la détection précoce et de la réponse aux urgences de santé publique grâce à une approche multisectorielle
Sous composante	Sous-composante 2.3 : RCCE, autonomisation et protection sociale pendant les ES, en mettant l'accent sur l'accès équitable à toutes les populations, en particulier en fonction du genre.
Structure requérante	UG-PDSS
Secteur d'activité	Sauvegarde sociale

I. INTRODUCTION

1.1 Contexte régional et du pays

Le Programme HEP RR MPA (Programme de préparation, de réponse et de résilience aux urgences sanitaires, utilisant l'approche programmatique multi phase) est mis en œuvre dans pays d'Afrique de l'Est et australe dont le Kenya, l'Ethiopie, le Burundi, la RDC, le Rwanda, le Sao tome et Principe, la Tanzanie, la Zambie et le Malawi. Il est mis sous la Coordination régionale de la Communauté de santé de l'Afrique orientale, centrale et australe (ECSA-HC) et l'autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD). Ce projet aide ces pays à mettre en place et à maintenir une approche coordonnée de la détection des flambées de maladies et des menaces à la santé publique de conséquence régionale et internationale. La participation de ces pays au projet reposait avant tout sur l'intérêt manifesté par les gouvernements nationaux pour participer au projet. Des considérations épidémiologiques ainsi que les besoins et les atouts des pays du projet ont également été pris en compte.

Il contribue aussi à la sécurité sanitaire régionale et mondiale en aidant les pays d'Afrique, de l'Est et australe à (i) s'acquitter de leurs obligations en vertu du Règlement sanitaire international (RSI 2005) grâce à la mise en œuvre de la stratégie intégrée de surveillance et de riposte aux maladies (SIMR) ; et se conformer aux normes internationales de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Le projet est également en ligne avec les objectifs du Programme mondial de

sécurité sanitaire (GHSA) et est structuré de manière à contribuer aux quatre des paquets d’actions clés définis dans la stratégie du GHSA : (i) surveillance et établissement de rapports ii) la capacité de laboratoire iii) personnel de santé et, (iv) préparation et riposte à l’épidémie.

Le Gouvernement de la RDC a obtenu auprès de l’Association Internationale de Développement (IDA), un financement de l'ordre de 250 Millions \$US de Crédit, pour la mise en œuvre du Programme HEPRR MPA et a confié à l’Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS), dont l’ancrage est situé auprès du Secrétariat Général du Ministère de la Santé Publique et Hygiène, la mission de gérer sur le plan technique et fiduciaire les différents projets financés par la Banque mondiale et d’autres partenaires.

Le Programme HEPRR MPA est aligné sur le cadre de partenariat de pays (CPP) du groupe de la Banque Mondiale pour l’exercice 22-26 pour la RDC, sur les engagements de la RDC d’atteindre la couverture sanitaire universelle (CSU), sur les priorités stratégiques de la Banque mondiale, en particulier sa mission de créer un monde exempt de pauvreté sur une planète vivable ainsi que sur les objectifs d’atténuation de l’Accord de Paris et à la mise à jour de la contribution déterminée au niveau national de la RDC pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

1.2. Description sommaire du programme

Le programme HEPRR MPA met l’accent sur l’engagement multisectoriel dans toutes les principales capacités de santé publique, de prestation de service et de coordination régionale ainsi que dans la réponse et la gestion globales des urgences, à tous les niveaux du système de santé.

Les ministères sectoriels bénéficiaires et impliqués dans la mise en œuvre du HEPRR MPA sont les suivants : ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale (Lead), ministère de Pêche et Élevage et ministère de l’Environnement et Développement Durable.

L’objectif de développement du projet est de renforcer la résilience du système de santé ainsi que la préparation et la réponse multisectorielles aux urgences sanitaires dans toute la région.

Pour ce faire, le programme HEPRR MPA s'articule sur quatre (4) composantes :

- **Composante 1** : Renforcement de la préparation et de la résilience des systèmes de santé régionaux et nationaux pour gérer les urgences sanitaires.
- **Composante 2** : Améliorer la détection et la réponse aux urgences sanitaires grâce à une approche multisectorielle.
- **Composante 3** : Gestion du projet.
- **Composante 4** : Composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC)

Vu que l’examen effectué à la conception du projet HEPRR indiquait la probabilité d'existence des Populations Autochtones (PA) dans la zone d’implantation du projet et que ces PA y étaient collectivement attachées, mais leur présence ou leur attachement collectif ne pouvait être déterminés jusqu’à ce que les programmes ou le sous-projet soient identifiés, un Cadre en faveur

des Population Autochtones avait été mis en place conformément aux prescrits de la Norme 7 du Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale.

Le projet ayant été mis en vigueur et vu la présence effective des populations autochtones dans la zone d'implantation du projet et leur attachement collectif, et que cela est identifiable pendant la mise en œuvre du projet, il est opportun et utile d'élaborer un Plan en faveur des Populations Autochtones afin de s'assurer que ces populations autochtones reçoivent des retombées sociales et économiques compatibles à leurs activités conformément aux prescrits de la NES N°7. Peuples autochtones/ Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées.

Ce PPA doit comporter des mesures concrètes pour faire en sorte que les activités et les retombées du Projet bénéficient également aux Populations autochtones dans la zone du projet. Il en résulte souvent que leurs statuts économique, social et juridique limitent leurs capacités à faire valoir leurs droits sur les terres, territoires et autres ressources productives, ou leur aptitude à participer au développement des activités du projet et à en recueillir les fruits. Il est attendu que ce plan d'action harmonisé comprenne des sous -projets ou des actions spécifiquement adaptés pour répondre à leurs besoins réels.

Le HEPRR a élaboré un Cadre de Planification en Faveur des Peuples Autochtones pour tenir compte de l'effet du projet dans les zones de santé où vivent les populations autochtones.

Pour faciliter le suivi des activités du Cadre de Planification en Faveur des Populations Autochtones (CPPA) durant la phase d'exécution du projet, la Banque a suggéré au projet HEPRR de produire un PPA pour les activités dans les provinces cibles en tenant compte de l'importance des populations autochtones. Notons que, à la suite de la situation sécuritaire précaire dans la province du Nord Kivu, l'activité dans cette province est décalée à une période ultérieure

II. OBJET, PERIMETRE DE LA MISSION ET ETENDUE DES PRESTATIONS DU CONSULTANT

2.1. Objet de la Mission

La mission décrit dans les présents termes de référence a pour objet l'élaboration d'un Plan en Faveur des Peuples Autochtones (PPA) conforme à la Norme ESS7 de la Banque mondiale, garantissant la participation inclusive et le bénéfice équitable des peuples autochtones dans le cadre du programme HEPRR-MPA.

Le PPA a pour objectifs principaux de s'assurer que le HEPRR-MPA respecte pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des PA, au même titre que les autres membres des communautés avoisinantes, de veiller à l'inclusion et à la participation de PA dans les activités du projet, d'éviter les incidences susceptibles d'être préjudiciables aux PA concernées par les activités du projet ou en cas d'impacts négatifs, atténuer, minimiser ou compenser de telles incidences.

De façon spécifique, ce PPA poursuit les objectifs suivants :

- Identifier et localiser les peuples autochtones et communautés traditionnellement défavorisées dans la zone du projet ;
- Réaliser une évaluation sociale des risques, impacts et vulnérabilités spécifiques ;
- Mener des consultations libres, préalables et informées avec les communautés concernées ;
- Assurer l'implication active des leaders communautaires et traditionnels dans la conception, la planification et le suivi du projet ;
- Garantir aux peuples autochtones un accès non discriminatoire aux infrastructures et services de santé créés ou renforcés par le projet ;
- Définir des avantages sociaux et économiques adaptés à leur culture et à leurs besoins réels (santé, nutrition, moyens de subsistance) ;
- Anticiper et atténuer les impacts négatifs liés aux chantiers (pollution, accidents, nuisances) et aux activités médicales (déchets biomédicaux, épidémies) ;
- Mettre en place un système de règlement des griefs et conflits simple, accessible et culturellement approprié ;
- Sensibiliser les communautés sur l'hygiène, la santé maternelle et infantile, la vaccination, la prévention des épidémies et maladies endémiques (VIH/SIDA, paludisme, etc.) ;
- Définir les compétences et ressources nécessaires pour la mise en œuvre efficace du PPA ;
- Élaborer un plan opérationnel incluant les mesures d'atténuation et d'inclusion, le calendrier, les indicateurs de suivi et le budget ;
- Mettre en place un cadre de suivi participatif et institutionnel garantissant l'implication continue des peuples autochtones.

• 2.2. Résultats attendus de la mission

À l'issue de la mission, le Consultant devra produire les résultats et livrables suivants :

Résultats/livrables	Description sommaire du contenu
Rapport de démarrage	• Méthodologie détaillée de l'étude, incluant la démarche participative, les outils de collecte de données et le calendrier de travail ; • Registres des personnes à rencontrer ; • Plan de travail validé par l'UG-PDSS.
Rapport de diagnostic et d'analyse	• Revue documentaire des textes nationaux et standards internationaux applicables aux peuples autochtones ; • Cartographie des communautés autochtones dans les zones d'intervention, incluant leurs caractéristiques socioculturelles, économiques et sanitaires ; • Évaluation des vulnérabilités, des risques sociaux, culturels et sanitaires, ainsi que des obstacles d'accès aux services de santé.

Rapport de consultations Communautaire	• Documentation complète des consultations organisées (procès-verbaux, listes de présence, photos numériques, supports utilisés, langues de traduction) ; • Synthèse des points de vue, priorités et besoins exprimés par les communautés autochtones.
Version provisoire du PPA intégrant les résultats des phases précédentes et conforme au canevas proposer en annexe de ces termes de référence.	• Définition des activités prioritaires, mesures d'atténuation et actions positives ; • Proposition de mécanismes spécifiques d'amélioration de l'accès aux soins et de réduction des risques ; • Intégration d'un mécanisme de gestion des plaintes culturellement adapté ; • Plan de mise en œuvre détaillé avec budget estimatif, calendrier et indicateurs de suivi-évaluation.

Sept (7) jours calendaires suivant le dépôt de la version provisoire du rapport à UG-PDSS, le consultant organisera à ses frais un atelier d'un (1) jour pour recueillir les observations des parties prenantes. A la fin de l'atelier, les observations formulées seront consignées dans un document ad-hoc qui sera signé par les différentes parties prenantes.

La version finale intégrera les différentes observations et recommandations de l'UG-PDSS et la Banque mondiale. La version finale sera en format électronique (Word et PDF) et en format support papier relié en six exemplaires.

2.3. Etendue de la mission

La mission du consultant/firme s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan en faveur des Peuples Autochtones (PPA) du Programme HEPRR-MPA et couvrira les six (6) provinces d'intervention suivantes reprenant les territoires dans lesquels sont localisés les peuples autochtones :

- Kasaï – Central (secteur de Lubi, territoires de Dimbelenge) ,
- Tshuapa (tout autour de la ville de Mbuji-Mayi, territoires de **Befale, Boende, Bokungu, Diolu, Ikela, et Monkoto.**),
- Ituri (territoire de **Mambasa** et autour de la réserve de l'Okapi),
- Kasaï – Oriental (territoires de Kabeya Kamwanga, Katanda, Lupatapata, Miabi et Tshilenge),
- Maï-Ndombe (autour de **Inongo** (notamment le secteur de Pendjwa), et dans des zones reculées de **Kiri et Oshwe**), et
- Tshopo : l'aire du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) de Bembiteli, dans le territoire de Bafwasende, est un lieu clé, couvrant des villages comme Bavakei, Babiloto, Bayakoko, Bavanangala, Bavasele et Bavangboko.

Le périmètre de la mission comprend :

- Réaliser les diagnostics socio-environnementaux et culturels dans chacune des provinces ciblées, en identifiant les zones où vivent les communautés autochtones ;
- Cartographier la présence, la répartition et les infrastructures de santé accessibles aux peuples autochtones dans ces provinces ;
- Identifier les cadres institutionnels provinciaux et locaux pertinents (autorités coutumières, services déconcentrés de l'État, ONG locales) ;
- Prendre en compte les dispositions légales nationales et les exigences de la Banque mondiale (ESS7) ;
- Évaluer les vulnérabilités socio-économiques, culturelles et sanitaires des peuples autochtones dans les zones ciblées ;
- Identifier les impacts potentiels du projet sur les communautés autochtones (positifs et négatifs) ;
- Définir les mesures d'atténuation, les actions de bonification et les stratégies de consultation adaptées aux réalités locales ;
- Associer les communautés autochtones à toutes les étapes du processus à travers des consultations inclusives et adaptées (langues locales, outils visuels, participation des femmes et jeunes) ;
- Documenter systématiquement les besoins, priorités et recommandations exprimés dans chacune des provinces ;
- Élaborer un chronogramme de travail tenant compte des réalités logistiques et sécuritaires de chaque province ;
- Proposer un plan de suivi-évaluation permettant de mesurer la mise en œuvre du PPA dans la durée du programme.

2.4. Portée de la mission et étendue des prestations du consultant

Le Consultant devra réaliser les tâches suivantes :

- Analyser les documents stratégiques et techniques du Programme (PAD, CGES, PMPP, CPPA, etc.) ainsi que le cadre juridique et institutionnel national pertinent ;
- Décrire leurs structures socioculturelles, modes de gouvernance, sources de subsistance et vulnérabilités spécifiques ;
- Élaborer une stratégie de consultation adaptée, tenant compte des langues, des coutumes et des mécanismes traditionnels de décision.
- Conduire des consultations inclusives avec les communautés autochtones, leurs représentants et autres parties prenantes locales.
- Documenter systématiquement les besoins, priorités, attentes et préoccupations exprimés.
- Identifier les impacts potentiels (positifs et négatifs) du Programme sur les peuples autochtones ;
- Proposer des mesures spécifiques d'atténuation et/ou de bonification, afin de garantir que ces communautés bénéficient du projet de manière équitable et culturellement appropriée ;

- Définir les actions prioritaires, les mécanismes institutionnels de mise en œuvre et les indicateurs de suivi-évaluation ;
- Proposer un mécanisme de gestion des plaintes accessible et adapté au contexte culturel ;
- Estimer les coûts et élaborer un budget détaillé pour la mise en œuvre du Plan ;
- Présenter et discuter la version provisoire du PPA avec l'Unité de Coordination du Projet, les autorités locales et les communautés concernées ;
- Intégrer les observations et produire la version finale du Plan conformément aux exigences de la Banque mondiale.
- Rédiger les procès-verbaux relatifs aux différentes sessions de réunions tenues, avec les noms des participants, les dates, les photos de séances (de préférence digitales) ;
- Elaborer la cartographie des peuples autochtones dans chaque province concernée

III. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

L'étude va privilégier une revue littéraire et une démarche participative. Le consultant réalisera avec l'appui de l'UG-PDSS, une étude sociale des populations autochtones incluant des entrevues, focus group et autres méthodes d'étude sociologique.

Les détails de la méthodologie sont laissés à l'initiative du consultant. Ils seront décrits dans son offre. Mais, à titre indicatif, le consultant réalisera une étude sociale des populations autochtones incluant des entrevues, focus - group et autres méthodes d'étude sociologique.

Cette méthodologie s'articule autour des axes d'intervention suivants :

- Revue documentaire sur la situation des PA dans les zones du projet (les données générales sur les peuples pygmées, leur répartition géographique au sein des territoires concernés, démographique, leur mode d'éducation, de santé, etc.) ;
- Analyse des documents techniques du projet et d'autres documents stratégiques concernant les exigences de la Banque mondiale dans la réalisation des projets sociaux et d'études environnementales et sociales ;
- Des consultations participatives liées aux activités du projet pouvant permettre aux peuples autochtones de la zone de réalisation du projet de (d') :
 - Exprimer leurs points de vue et de participer à la décision sur la mise en œuvre du projet en tenant compte de l'inclusion des représentants des deux sexes ;
 - Atténuer les impacts négatifs qui peuvent surgir lors de la mise en œuvre du projet ;
 - S'assurer que les bénéfices qui ont été prévus sont culturellement appropriés.

Il sied de noter que lors de la mise en œuvre du projet REDISSE IV, un PPA était élaboré en 2022 pour la province de l'Equateur. Il est donc prévu l'actualisation de ce PPA pour la province de l'Equateur au cas où l'évaluation de celui-ci qui sera fait par l'UG PDSS démontrait des gros changements dans la dynamique, tandis que dans les provinces suivantes, il est prévu l'élaboration des PPA : Tshuapa, Kasai Central, Ituri, Kasai oriental, Tshopo et Mai Ndombe.

Le Consultant se referera aux PPA élaborés dans le cadre des projets Education, Agriculture, Transport, etc., pour actualiser certaines informations relatives à la situation des PA.

IV. DUREE DE LA MISSION ET CALENDRIER DES PAIEMENTS

La durée maximale de la mission sera de quatre-vingt-dix jours (90) calendaires, à compter de la signature du contrat. Cette durée tient compte des aléas de déplacement dans les 6 provinces ciblées et du nombre d'experts à prendre en charge pour cette mission.

La remise des rapports et les modalités de paiements sont les suivantes :

N°	FAIT GENERATEUR	CALENDRIER	PAIEMENT (%)
1	Signature du contrat	T0	0%
2	Démarrage des prestations	T1	0%
3	Rapport de démarrage de la mission	T1 + 10 jours	20%
4	Rapport provisoire du PPA intégrant les commentaires de l'UG-PDSS	T1 + 70 jours	50%
5	Version finale du PPA intégrant les commentaires de la Banque mondiale (Bureau pays, RSC et RSA)	T1 + 90 jours	30%
TOTAL			100%

Un chronogramme indicatif joint en annexe de ces TdR est proposé pour le déploiement du Consultant sur les différents sites.

V. PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant doit être un Bureau d'études agréé et spécialisé en évaluation environnementale et sociale, disposant d'une expérience confirmée dans la conception et la mise en œuvre de projets en faveur des peuples autochtones et les communautés locales.

Il devra justifier des compétences et expériences suivantes :

- Expérience d' au moins cinq (5) an dans la consultation communautaire en milieu PA COLO et la connaissance du fonctionnement des administrations locales ;
- Familiarité démontrée avec la Norme Environnementale et Sociale N°7 (ESS7) de la Banque mondiale et/ou l'ancienne politique opérationnelle OP 4.10 relative aux peuples autochtones ;
- Expérience dans l'élaboration de Plans en faveur des Peuples Autochtones (PPA) ou d'instruments similaires ;
- Disposer d'une équipe pluridisciplinaire composée, a minima, de sociologues, anthropologues ou experts en sciences sociales, titulaires d'un diplôme de niveau BAC+5 et justifiant d'au moins dix (8) années d'expérience professionnelle pertinente ;
- Connaissance avérée des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale, ainsi que de son Cadre Environnemental et Social (CES/ESF) ;

- Expérience de travail documentée avec les peuples autochtones en Afrique centrale ;
- Connaissance dans les projets de santé, d'agriculture avec microfinancement et/ou de développement rural ;
- Aptitude à travailler dans des zones rurales et forestières reculées, avec la capacité de mener des consultations dans des environnements parfois difficiles d'accès.

Les profils du personnel clé du consultant exigés pour la mission sont détaillés ci-dessous :

(i) Expert principal :

a) Chef de mission : Expert(e) en développement social

- Diplôme universitaire (Bac+5) en , sciences sociales, ou équivalent ;
- Expérience professionnelle d'au moins dix (8) ans, dont sept (05) dans le domaine des évaluations sociales ;
- Participation, en tant que Chef de mission, à au moins quatre (03) études similaires au cours de 5 dernières années.
- Avoir Expériences d'au moins cinq (5) ans dans la préparation ou supervision de Plans en faveur des Peuples Autochtones (PPA), conformément à l'ESS7 ou à des normes équivalentes ;
- Maîtrise des processus de consultation libre, préalable et informée ;
- Expérience avérée en gestion d'équipes pluridisciplinaires et en coordination avec les autorités, communautés et bailleurs multilatéraux ;
- Bonne connaissance du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale et de la législation nationale (RDC) ;
- Capacité à concevoir et mettre en œuvre des mécanismes de gestion de plainte et de suivi participatif ;
- Compétences en communication interculturelle et en négociation avec des communautés rurales et autochtones ;
- Expérience en matière genre et développement durable
- Maîtrise du français, connaissance de l'anglais souhaitée.
- Connaissance des langues nationales vivement souhaitée : selon le cas. Lingala, Tshiluba, Swahili et Kikongo.

(ii) Experts associés

b) Sociologue / anthropologue :

- Diplôme universitaire (Bac+5) en sciences humaines, anthropologie, sciences sociales ou équivalent ;
- Minimum 5 ans d'expérience en analyse sociale, recherche participative ou développement communautaire ;

- Expérience de travail avérée avec les peuples autochtones ou communautés traditionnellement défavorisées de l'Afrique centrale ;
- Participation à au moins trois projets intégrant des études socio-anthropologiques ou des consultations communautaires dans les secteurs de la santé, de l'agriculture, des infrastructures ou du développement rural ;
- Maîtrise des outils de cartographie sociale (zonage, ressources, structures de gouvernance, etc.) ;
- Capacité à identifier les risques sociaux (exclusion, conflits, discrimination, récupération élitiste, etc...) et à proposer des stratégies d'atténuation ;
- Connaissance des politiques de sauvegarde et du Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale ;
- Disponibilité pour les missions en zones rurales et forestières ;
- Excellente maîtrise du français et connaissance des langues locales de la RDC fortement appréciée.

c) Spécialiste en genre

- Diplôme universitaire (Bac+5) en sciences humaines, sociales, santé, social, droit , genre ou équivalent ;
- Expérience d'au moins sept (05) ans dans la promotion de l'égalité de genre, la prévention des VBG/EAS/HS et l'inclusion des groupes vulnérables ;
- Participation à au moins deux (2) projets financés par les bailleurs internationaux avec suivi d'indicateurs sexospécifiques ;
- Bonne connaissance des politiques nationales et internationales en matière du genre ;
- Capacité à concevoir et appliquer des outils de suivi des indicateurs sexospécifiques ;
- Compétences en facilitation de dialogues communautaires sensibles au genre et en inclusion sociale ;
- Expérience dans la formation sur les aspects EAS/HS et inclusion sociale ;
- Connaissance des principes directeurs liés à la prise en charge des survivant(e)s de VBG et des lignes directrices de l'OMS (2007) ;
- Excellente maîtrise du français, connaissance des langues nationales de la RDC exigée.

d) Spécialiste en géomatique

- Diplôme universitaire (Bac+5) en sciences informatiques, sciences de la terre, géographie, agronomie ou équivalent ;
- Minimum trois (3) ans d'expérience en cartographie SIG et analyse d'images satellitaires ;
- Participation à au moins deux (2) missions d'évaluations environnementales et sociales de projets en Afrique centrale au cours des cinq (4) dernières années.

e) Animateur/trice communautaire

- Diplôme universitaire (Bac+3) en santé communautaire, animation rurale, éducation sociale ou équivalent ;
- Minimum trois (3) ans d'expérience en animation communautaire, sensibilisation sanitaire et mobilisation sociale ;
- Bonne connaissance du contexte socioculturel de la zone d'intervention ;
- Expérience dans la traduction et l'interprétation des messages techniques en langues locales ;
- Compétences solides en communication orale et en facilitation ;
- Sens de l'écoute, diplomatie et respect des différences culturelles.

VI. OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Le Consultant est responsable de :

- La conception et de la conduite des études conformément aux présents TdR;
- La conception et de la conduite des études conformément au CES de la Banque mondiale et au cadre législatif et réglementaire en vigueur en RDC, y compris le recueil de toute information pertinente auprès de personnes ou structures ressources qu'il identifiera ;
- La fourniture des livrables dans les délais requis, en vue de leur revue et approbation ;
- L'organisation et de la tenue de sept (07) ateliers de validation du PPA dans les territoires proches des sites visités et habités par les PA ou le cas échéant, les Chefs des provinces concernées, avec les parties prenantes majeurs au projet.
- Garder le secret professionnel par rapport à toute information recueillie pendant la réalisation de son mandat.
- Le consultant sera responsable de sa logistique qui sera intégrée dans la rubrique frais remboursable.

VII. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client mettra à la disposition du Consultant toutes les informations techniques sur le projet et tout autre document nécessaire, l'évaluation des risques VBG/EAS/HS et autres documents du projet.

L'ensemble de la procédure de l'étude est conduit sous la supervision directe de l'UG-PDSS, au travers son équipe Environnementale et Sociale.

Pour ce faire l'UG-PDSS sera chargée de :

- Introduire le consultant auprès des autorités locales et des structures partenaires
- Faciliter, dans la limite de ses possibilités, l'accès des consultants aux sources d'informations ;

- Fournir aux consultants tous les documents (rapports, cartes géographiques, etc...) utiles à sa disposition ;
- Assurer/participer à l'organisation des ateliers de restitution des rapports provisoires de l'étude pour s'assurer du bon déroulement de cette activité clé (la qualité de la restitution et la prise en compte des observations des participants) ;
- Veiller aux respects des délais par le consultant.

VIII. METHODE DE SELECTION

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection de consultant (firme/bureau d'études/cabinet) seront conformes aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020, septembre 2023, février 2025 et septembre 2025. Le consultant sera recruté selon la méthode de sélection sur la qualification du Consultant (SQC).

Annexe 1 : Canevas d'un Plan en faveur des Peuples Autochtones (PPA)

1. Résumé exécutif

- Présentation du projet et du PPA.
- Principaux résultats du diagnostic.
- Résumé des consultations menées.
- Mesures clés et mécanismes de suivi.

2. Introduction

- Contexte et justification du PPA.
- Objectifs spécifiques du plan.
- Références aux normes et exigences de l'ESS7 et de la législation nationale.

3. Description du projet et de sa zone d'influence

- Brève présentation du projet/programme.
- Localisation géographique et zones d'intervention.
- Activités susceptibles d'avoir un impact sur les communautés autochtones.

4. Profil des peuples autochtones concernés

- Identification et localisation des communautés.
- Données démographiques, socio-économiques et culturelles.
- Structures de gouvernance traditionnelles.
- Accès aux services sociaux de base (santé, éducation, infrastructures).
- Vulnérabilités spécifiques (femmes, enfants, personnes handicapées, minorités linguistiques).

5. Cadre légal et institutionnel

- Revue des textes nationaux relatifs aux droits des peuples autochtones.
- Références aux conventions internationales ratifiées (ex. OIT 169, UNDRIP).
- Exigences spécifiques de l'ESS7 et harmonisation avec le droit national.

6. Processus de consultations

- Méthodologie de consultation (approches participatives, langues locales, outils).
- Principes de CLPI/FPIC appliqués.
- Résultats des consultations (besoins, priorités, préoccupations).
- Documentation (procès-verbaux, photos, listes de présence).

7. Évaluation des impacts potentiels

- Identification des risques et impacts sociaux, économiques, culturels et sanitaires.
- Impacts positifs attendus (accès accru aux services, bénéfices du projet).
- Impacts négatifs potentiels (perte de terres, marginalisation, risques sanitaires, discriminations).

8. Mesures et actions proposées

- Mesures d'atténuation des risques négatifs.
- Actions de bonification des impacts positifs.
- Activités spécifiques en faveur de l'inclusion des peuples autochtones.
- Plan d'appui à la préservation culturelle et aux moyens de subsistance.

9. Plan de mise en œuvre

- Activités à réaliser.
- Chronogramme détaillé.
- Rôles et responsabilités des parties prenantes (projet, autorités locales, communautés).

10. Plan de suivi et évaluation

- Indicateurs de performance (ex. nombre de consultations, taux de satisfaction, accès aux soins, réduction des vulnérabilités).
- Fréquence du suivi.
- Outils de suivi participatif.
- Modalités de reporting aux parties prenantes.

11. Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

- Procédure simple, accessible et culturellement appropriée.
- Canaux de dépôt de plaintes (verbaux, écrits, via leaders communautaires).
- Délais et modalités de traitement.
- Dispositif de recours.

12. Budget du PPA

- Estimation des coûts par activité.
- Sources de financement.
- Intégration au budget global du projet.

13. Annexes

- Cartes des zones d'intervention.
- Procès-verbaux et photos des consultations.
- Outils de collecte de données.
- Références légales et normatives.

Annexe 2 : Chronogramme indicatif pour l'élaboration du PPA

La mission sera réalisée sur base de ce chronogramme :

ACTIVITES	DUREES	COMMENTAIRES
Phase 1 : Collecte des données		
Revue documentaire	J1 – J7	7 jours pour la recherche des informations concernant les PA de 6 provinces.
Mission à Boende (Tshuapa) e	J8 – J15	8 jours de mission tenant compte de la disponibilité de vol prévu 1 fois par semaine.
Mission à Mai Ndombe (Mai Ndombe)	J18 - 25	8 jours de mission tenant compte de la disponibilité de vol prévu 1 fois par semaine.
Mission à Mbuji Mayi (Kasai Oriental)	J28 – J35	8 jours de mission tenant compte de la disponibilité de vol prévu 1 fois par semaine.
Mission à Bunia (Ituri)	J38 – J44	7 jours de mission tenant compte de la disponibilité de vol prévu 1 fois par semaine.
Mission à Kananga (Kasai central)	J47 – J51	5 jours de mission.
Mission à Kisangani (Tshopo)	J54 – J58	5 jours de mission.
Phase 2 : Elaboration et validation du rapport et PPA		
Elaboration du draft du rapport et PPA	J60 – J70	Elaboration du rapport et PPA de 6 provinces en 1 seul par la firme
Analyse et validation par l'UG PDSS et la BM	J71 – J81	Transmission à l'UG PDSS puis à la Banque mondiale pour validation
Traduction en langues nationales et anglais	J82 – J87	Retour des commentaires, amendement et traduction
Dernière validation	J88 – J89	Dernière validation des documents
Impression du rapport et PPA	J90	Impression.

N.B. Au retour de chaque voyage, 2 jours sont observés pour se préparer à la mission suivante. Ainsi de suite.